



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 septembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT.

Absents :

Catherine MAIGNAN,
Baptiste JAUNEAU.

Début de la séance : 20h30

Fin de la séance : 23h18

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

FINANCES

DC.17.022 - Fourniture de gaz

Conformément à la délibération du conseil municipal du 30 juin 2014 N° DL14.095 et de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public APPROLYS, le groupement d'intérêt APPROLYSCENTR'ACHAT a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif à la fourniture de gaz naturel aux points de livraison des membres d'Approlyscentr'achat.

Il est constitué de 2 lots :

- > LOT N°1 Marché subséquent N°6 gaz naturel : points de livraison de la tranche T3 P16 à P19,
- > LOT N°2 Marché subséquent N°6 gaz naturel : points de livraisons de la tranche T1/T2 P11-P12.

Le LOT N°1 a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE	MONTANTS HT/MWh (Terme de molécule)
ENI GAS & POWER FRANCE	21.06€/ MWh

Le LOT N°2 a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE	MONTANTS HT/MWh (Terme de molécule)
ENI GAS & POWER FRANCE	26.41 €/ MWh

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 25 septembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 6 octobre 2017

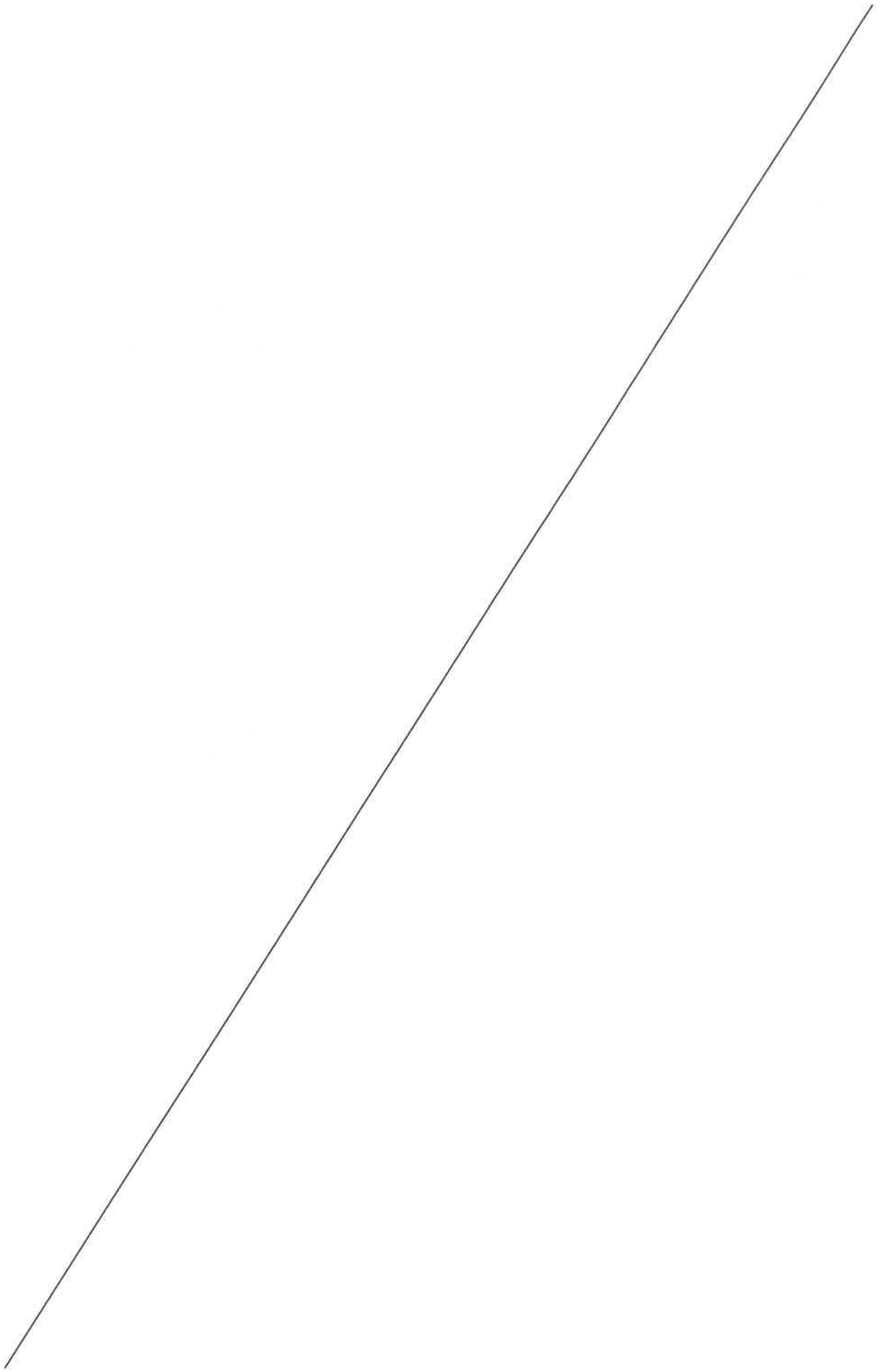
Publication le : 9 octobre 2017

Notification le : 9 octobre 2017



Le Maire

Christian DUMAS



Acte à classer

DC-17-022

1 En préparation	2 En attente retour Préfecture	3 > AR reçu <	4 Classé
----------------------------	---	-------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-10-06T14-58-37.00 (MI207694430)**Identifiant unique de l'acte :**
045-214501694-20170925-DC-17-022-AU (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Fourniture de gaz**Date de décision :** 25/09/2017

Nature de l'acte : Autres**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Acte : DC.17.022 -FIN- fourniture de gaz.PDF

Classer**Annuler****Préparé****Transmis****Accusé de réception**

Date 06/10/17 à 14:58

Date 06/10/17 à 14:58

Date 06/10/17 à 15:12

Par RICHARD AuréliePar RICHARD Aurélie